



Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2018

Date de la convocation:

04/12/2018

Date d'affichage:

05/12/2018

L' an 2018 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : WEISS Damien à M. ISEL Roger, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : PETER Guillaume, SIGRIST Benoît, SUSS Charles, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 094.2018

Vote : A la majorité

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

094.2018 : Gestion des services " enfance " (périscolaires et animation enfance-jeunesse, relais assistantes maternelles et halte-garderie à Morsbronn-les-Bains) : Avenants de prolongation des conventions de mandat avec les gestionnaires respectifs : FDMJC et AASBR.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017

Vu la délibération du conseil communautaire n°077.2017 en date du 13.11.2017

Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens Fédération des MJC pour l'année 2018 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°078.2017 en date du 13.11.2017 : «Service Relais Parents Assistantes Maternelles et halte-garderie à Morsbronn-les-Bains : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens AASBR pour l'année 2018 »,

Considérant les conventions de mandat en cours avec la FDMJC et l'AASBR,

Considérant les projets d'avenants aux conventions de mandats en cours avec la FDMJC et l'AASBR pour la gestion de services intercommunaux,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative, réunie le 30.10.2018,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, décide :

- **De valider les avenants de prolongation des conventions de mandat conclues avec la FDMJC et l'AASBR, pour y intégrer l'année scolaire en cours et l'année scolaire 2019-2020, soit nouvelle date d'échéance fixée au 31.08.2020, dans la continuité de l'exploitation en cours,**
- **D'autoriser le président à signer les avenants concernés et de lui demander de prévoir les crédits nécessaires au budget de 2019 et 2020,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
21/12/2018

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 067-200013050-20181217-D_CC_094_2018-DE